



Après les baisses du salaire net en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, voici les étrennes de janvier 2016...

Nouvelle baisse de nos salaires nets au 1^{er} janvier 2016

Pour rappel, le 1^{er} janvier 2015, les Recteurs eux avaient vu leur « indemnité de responsabilités » s'envoler de 65% pour passer de 15 000 € à 25 000 € par an...

La réalité des chiffres

Rappel : le point d'indice est bloqué depuis le 1er juillet 2010.

S'il n'y a pas d'augmentation de nos traitements d'ici 2017, pour la première fois de l'histoire de la Vème République, un Président de la République aura bloqué les salaires des fonctionnaires durant toute sa mandature ; ce qui serait purement scandaleux !

Les cotisations retraites des fonctionnaires augmentent à chaque 1er janvier depuis 2012.

Ce qui fait qu'un PE voit son salaire net diminué au 1^{er} janvier 2016 une nouvelle fois de 7 à 12 € par mois. (+ 0,4 point au 1^{er} janvier 2012, puis même chose au 1^{er} janvier 2013, 2014 et 2015, soit + 2 points depuis le 1^{er} janvier 2012)

Pour rappel, la baisse des salaires est programmée pendant 10 ans (de 2010 à 2020) par la loi Fillon Woerth et reprise intégralement par le gouvernement actuel. Elle est même accentuée par une nouvelle hausse des cotisations. Concrètement, **un PE gagne entre 42 € et 72€ de moins par mois qu'en juillet 2010.**

Rappel

Les fonctionnaires sont assujettis au relèvement de 0,05 point par an jusqu'en 2016 pour financer le décret Hollande-Ayrault. Sans oublier la 3ème augmentation annuelle des cotisations retraite de 0,08 % (réforme Ayrault).

Ils subissent également une hausse annuelle de 0,27% tous les ans jusqu'en 2020 conformément à la loi Sarkozy-Fillon.

Soit, au total $0,27\% + 0,05\% + 0,08\% = 0,4\%$ de baisse sur le salaire brut.

FO rappelle ses revendications :

- **Augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points d'indice sur la grille indiciaire ;**
- **Retrait du protocole minoritaire gouvernement/syndicats « AFP-PPCR » signé, entre autres, par l'UNSA et la FSU ;**
- **Amélioration des déroulements de carrière ;**
- **Défense du statut général, des statuts particuliers et de la Fonction publique de carrière (concours, diplôme, catégorie, grille indiciaire) ;**
- **Arrêt des suppressions de postes et de la dégradation des conditions de travail ;**
- **Arrêt de la MAP (Modernisation de l'Action Publique) et des restructurations-mutualisations.**

Le Service public est le garant de la cohésion sociale.

Or, avec la réforme territoriale associée à la revue des missions de l'Etat, le gouvernement prépare un plan social pour la Fonction publique qui va éloigner le citoyen du Service public.

Pour FO, il ne peut y avoir de République sans services publics !

LE MARDI 26 JANVIER 2016

TOUS EN GREVE AVEC TOUS LES AUTRES FONCTIONNAIRES !

(Etat- Territoriaux- Hospitaliers)